

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine. THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 – Marchés publics

**Acceptation de la proposition financière du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) quant à la participation financière de la commune aux travaux d'extension du réseau électrique et du réseau d'éclairage public dans le cadre des travaux de construction de quatre logements rue des Ecoles**  
- Délibération n° DEL2023-04-18

M. Le Maire donne la parole à son adjoint délégué aux travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente aux conseillers la proposition financière reçue du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50), relative à la participation financière de la commune aux travaux d'extension du réseau électrique et du réseau d'éclairage public dans le cadre des travaux de construction de quatre logements rue des Ecoles (parcelle cadastrée Section AH, Numéro 278).

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La proposition financière reçue du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50),

Après avoir entendu la présentation de M. L'Adjoint au maire, délégué aux travaux,

Après en avoir délibéré,

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- ☞ **Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition financière du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) relative à une extension du réseau BT souterraine de 40 m, soit une participation financière d'un montant de 700 € HT (840 € TTC) ;
- ☞ **Article 2** : d'accepter la proposition financière du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) relative à une extension du réseau Eclairage Public et la fourniture et pose d'un candélabre, soit une participation financière d'un montant de 3 100 € HT ;
- ☞ **Article 3** : d'autoriser M. Le Maire à signer cette proposition financière ainsi que l'ensemble des pièces administratives afférent à ce dossier ;
- ☞ **Article 4** : que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune, en dépenses d'investissement, à l'article 2041582.

Adoptée à l'unanimité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Signée par certificat électronique  
par  
Le Maire,  
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le 17-04-2023 ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.